



NOTE:  
 LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉTEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTINGENTES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS ITRÉRATIVE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCİPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORÊSTİERE, LES ZONES HUMİDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORÊSTİERE À PROTÉGER
  - ZONE AGRO-FORÊSTİERE À PROTÉGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 MÈTRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORÊSTİERE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITTORAUX
  - TOURBIÈRE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - MILIEU HUMİDE
  - ZONE LITIGIEUSE
  - REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
  - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
  - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MODOF	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
N°	RÉVISION	DATE

TEL. QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/> EMS POUR	DATE

**LEROUX BEAUDOU HURENS & ASSOCIÉS INC.**

121, CADRETTES EST  
 4E ÉTAGE  
 MONTRÉAL (QUÉBEC)  
 H3C 1W2

TEL: (514) 384-4330  
 FAX: (514) 385-6677  
 COURRIEL: info@lhb.ca

PROJET: **PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU**

CLIENT: **VILLE DE SAINT-JÉRÔME**

TITRE: **BASSIN P-BE-82, P-BE-83, P-BE-84 ET P-BE-85**

DISCIPLINE: **GÉNIE CIVIL**

PRÉPARÉ PAR: **V. FAUCHER** VÉRIFIÉ PAR: **F. ROCHETTE, ing.** DATE: **SEPT. 2005**

ÉCHELLE: **1:2000** DOSSIER: **M7416-00**

Bassin P-BE-82		
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMİDES (Critères hydrauliques et biophysiques)		
Caractéristiques	Unités	Sous-bassins
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Émissaire) / Secondaire
En amont de	(n. a.)	Rivière du Nord / A
En aval de	(n. a.)	B / Péri-Urbaine
Zone	(n. a.)	Péri-Urbaine
Identification du milieu humide (Réf.: Rapport de Sagie)	(n. a.)	Chute du ruisseau Lachance (69) / Ruisseau La chance au Nord du boulevard Grand-Héron (70) / Ruisseau Lachance au Sud du boulevard Grand-Héron (71) / Rivière du Nord (72)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	14, 14, 11 et 13
Qualité du milieu humide		Élevée, Élevée, Moyenne, Élevée
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	9,731,900 / 174,243
Longueur du cours d'eau principal L	m	7833 / 417
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup>	(Sans unité)	0.16 / 1.00
Densité de drainage Dd = EL / A	m / m <sup>2</sup>	0.000848 / 0.002393
Pente moyenne du bassin	m / km	33.8 / 20.0
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé / linéaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	2151.4 / 52.9
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.) / 0.12
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.) / 0.07
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.) / 0.19
Protection	(n. a.)	OUI / OUI

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-82 VERS RIV. DU NORD Qp(2ans) = 2148,5 l/s

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-85 VERS RIV. DU NORD Qp(2ans) = 193,8 l/s

Bassin P-BE-85		
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMİDES (Critères hydrauliques et biophysiques)		
Caractéristiques	Unités	Bassin global
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Secondaire (Émissaire) / A
En amont de	(n. a.)	Rivière du Nord
En aval de	(n. a.)	Rivière du Nord
Zone	(n. a.)	Péri-Urbaine
Identification du milieu humide (Réf.: Rapport de Sagie)	(n. a.)	Fossés des champs (73)
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	6
Qualité du milieu humide		Très faible
Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	194,747
Longueur du cours d'eau principal L	m	417
Indice de forme F = A / L <sup>2</sup>	(Sans unité)	1.12
Densité de drainage Dd = EL / A	m / m <sup>2</sup>	0.002141
Pente moyenne du bassin	m / km	55.3
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	linéaire
Débit récurrence 2 ans	l/s	193.8
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.)
Protection	(n. a.)	OUI